

Postulat Pascale Manzini et consorts en vue d'aborder de façon exhaustive la problématique des jeunes mères seules avec leur enfant

Texte déposé

Dans de nombreux cantons nous pouvons découvrir des projets destinés à aider à la formation ou la réinsertion sociale des personnes bénéficiant d'aides sociales. S'il est notoire que les personnes bénéficiant de l'aide sociale souffrent souvent d'un lourd déficit en formation, il peut être également constaté que les jeunes mères sont souvent pénalisées par les difficultés qu'elles rencontrent pour la prise en charge de leurs enfants. Souvent seules, les jeunes, voire très jeunes mères sont en prise à de lourdes difficultés d'organisation pour pouvoir entreprendre ou terminer leur formation. En effet, cette dernière est souvent interrompue par la grossesse, accompagnée de toute la charge émotionnelle qu'elle peut impliquer lorsqu'elle se passe beaucoup trop tôt (mère enfant) ou dans de mauvaises conditions dues soit à l'isolement, soit à des drames personnels.

Lorsque tout va bien, ce sont souvent les parents de la fille mère qui prennent en charge la garde et l'entretien de l'enfant afin de permettre à leur fille de se former ou de trouver un travail.

Il existe toutefois un grand nombre de très jeunes mères en Suisse qui sont à l'aide sociale et qui ne bénéficient pas d'un encadrement affectif et rassurant leur permettant de démarrer leur nouvelle vie en tant que mère. Nous connaissons de plus toute la contradiction inscrite dans la loi fédérale sur le chômage qui implique que l'on est considérée comme employable que si l'on a trouvé un moyen de garde pour ses enfants.

Ce constat a été fait dans le canton de Bâle qui a mis sur pied un projet innovateur et complet en matière d'aide aux jeunes mères afin qu'elles puissent se former tout en bénéficiant d'un encadrement rassurant, les soulageant des problèmes de garde de leurs enfants pendant leurs heures de formation et d'apprentissage, tout en les aidant à aborder leur nouvelle vie de mère par une présence permanente en matière de pédagogie, d'organisation de la journée avec son enfant, etc. Ce projet appelé « Amie » peut être salué pour sa façon très pragmatique et complète d'aider ces jeunes mères.

Selon la statistique fédérale, en 2010, 14'947 enfants sont nés de mères non mariées dont 1847 pour le canton de Vaud. Ce dernier chiffre correspond à plus de 22% des naissances du canton. Bien que ce ne soit pas le seul critère, ces chiffres sont un début de réflexion qui démontre qu'il existe sans aucun doute des jeunes femmes seules pour élever leurs enfants.

La vision durable s'inscrit dans le fait qu'il est primordial d'aider ces jeunes mères à démarrer leur vie afin qu'elles deviennent des femmes responsables, capables de se prendre en main pour pouvoir élever leur enfant la tête haute, sans dépendre de l'aide sociale, en toute indépendance.

Par le présent postulat, je demande au Conseil d'Etat :

- De renseigner le Grand Conseil sur le nombre de cas de jeunes, voire très jeunes, mères élevant seules leurs enfants dans le canton de Vaud.

- De présenter au Grand Conseil quelle est la prise en charge de ces jeunes mères vaudoises en difficulté qui reçoivent ou non l'aide sociale.
- De mettre sur pied un projet du même genre que le projet « Amie » de Bâle.

Ne souhaite pas développer. Demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 6 mars 2012.

*(Signé) Pascale Manzini
et 38 cosignataires*

Le président : — Contrairement à ce qui figure sur l'ordre du jour, la postulante demande bien le renvoi en commission, avec un texte muni de plus de 20 signatures.

Mme Pascale Manzini : — Ce postulat s'adresse aux jeunes femmes et mères qui n'ont pas fini leur formation ou qui n'en ont pas, mais qui sont déjà submergées par les difficultés de la vie avec une maternité précoce vécue seule et dans la précarité. Si nous pouvons penser qu'en Suisse toutes les caudèles sont assurées pour protéger ces jeunes mères d'une précarité financière et psychologique, des progrès peuvent être faits quant à l'amélioration de l'accessibilité à l'emploi de ces jeunes femmes, empêtrées très tôt dans des difficultés d'organisation suite au démarrage brutal de leur vie d'adulte.

Le canton de Bâle ayant constaté l'importance d'aider ces femmes à un bon démarrage dans la vie, aussi bien pour ce qui concerne leur propre avenir que celui de leur enfant, il a mis sur pied un projet novateur et complet en matière d'aide aux jeunes mères, comprenant dans une même prestation les différentes aides qui sont prodiguées de manière séparée dans notre canton. Par ce postulat, je demande que le Conseil d'Etat puisse analyser la situation de précarité des jeunes mères dans notre canton et qu'il propose une solution s'inspirant de l'expérience bâloise. Contrairement à ce qui était indiqué lors du dépôt du postulat, je souhaite qu'il soit renvoyé en commission afin que le sujet puisse être considéré et analysé par les membres de notre parlement.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.